

## PÉNURIE DE VŒUX POUR 2023

EDITO

**On se demande quel type de vœux l'on pourrait formuler pour l'année 2023, surtout en direction des agriculteurs. Souhaiter une bonne année 2023 comporte en effet un risque élevé, en dépit du traditionnel rituel qui consiste à adresser le meilleur à ses proches et à son entourage professionnel, voire au pays. Car l'année 2023 qui se profile ne sera sans doute pas un fleuve tranquille. Les deux années qui l'ont précédée ne l'ont pas été non plus, mais elles ont été porteuses de difficultés, de crises, d'incertitudes, dont 2023 devrait mettre au jour les conséquences qui, jusqu'à présent, n'ont pas encore livré toute leur substantifique moelle. Tour d'horizon de ce qui peut surgir, en positif comme en négatif.**

L'énonciation des vœux pour l'année 2020 avait vite été anéantie par le surgissement d'un virus qui a entraîné les économies dans l'abîme. En 2021, les souhaits de bonne année ont été entachés par ce même virus qui a joué les prolongations, malgré les perspectives de rebond économique dont la source principale fut les plans de relance, en parallèle de l'assouplissement des mesures prophylactiques. Quant à 2022, l'éclatement de la guerre en Ukraine a réduit à néant des vœux qui, d'où qu'ils venaient, semblaient inappropriés. C'est pourquoi il est suggéré de s'abstenir de se conformer pour 2023 au rituel de la bonne année et de la bonne santé.

D'abord parce que le virus est toujours actif, à en juger par ce qui se passe sous nos yeux en Chine, bien que Pékin ait récemment assoupli sa politique sanitaire, et, plus près de nous, par cette recrudescence des contaminations en France. Ensuite en raison d'une guerre qui s'achemine vers son « premier anniversaire ». Avec ce conflit, c'est manifestement le court terme qui est privilégié. Chacun cherche à se prémunir contre les répercussions d'une dépendance énergétique - autrefois organisée et souhaitée - envers la Russie, en adoptant des stratégies plus ou moins fiables, plus ou moins durables. Et de brandir par la même occasion le spectre des pénuries de chauffage, d'électricité... A l'économie de guerre prônée par certains, répond l'économie du rationnement observée par d'autres. Quels seront les impacts sur les entreprises, pouvant être amenées à réduire l'acte de production, réduction assortie de coûts élevés pour la remise en service des unités de production ? Sur les ménages, et les plus précaires d'entre eux notamment, en mal d'énergie pour leurs logements, ou pour leurs enfants dans les établissements scolaires ? Qu'en sera-t-il des éleveurs qui ont besoin d'électricité pour la ventilation de leur bâtiment, et pour la distribution des rations aux animaux, ou encore pour le stockage des pommes ?

Année 2022 finissante, année 2023 naissante...sur fond d'inflation. Tout le spectre des secteurs sont touchés de plein fouet. Entreprises, agriculteurs, ménages, sans omettre de mentionner des Etats souvent surendettés. Sur ce registre de l'endettement, signalons que le total mondial des dettes, publiques et privées, s'est fixé en 2021 à 350% du PIB, contre 200 en 1999. Cela fait dire à Nouriel Roubini, professeur d'économie à l'Université de New York, qui, peu avant la crise de 2008, avait prévu l'éclatement de la bulle immobilière aux Etats-Unis et son onde de choc dans le reste du monde, qu'un nouveau krach est en préparation, et qu'il sera de bien plus grande ampleur que son prédécesseur de 2008.

Une année 2023 qui sera placée sous le signe de l'inflation, en particulier dans le domaine de l'alimentation. L'INSEE a rappelé qu'en novembre, en rythme annuel, l'inflation sur les prix des produits alimentaires s'était élevée à 12 %. Et que les projections sur les mois qui viennent ne sont pas des plus réjouissantes. De quoi alourdir les contraintes pesant sur le budget des ménages, avec, à la clé, la poursuite de la contraction des débouchés par le truchement d'une baisse des dépenses alimentaires déjà bien enclenchée (- 7,1 % en octobre 2022/2021). Nul doute que cette inflation va s'installer dans la

durée, jusqu'à la fin de l'année 2024, préviennent certains prévisionnistes. Elle relève de facteurs structurels, comme la démographie qui, en ralentissant, rationne les disponibilités en main-d'œuvre et met un terme à la modération salariale, ou, plus en profondeur, les politiques de transition énergétique ou plus globalement écologique, qui requiert des matières premières de plus en plus coûteuses. Disons le autrement, la phase actuelle est celle d'un changement macroéconomique décisif, dont l'une des douloureuses manifestations est précisément l'inflation.

Une année 2023 qui sera aussi celle de la nouvelle PAC. Est-elle suffisamment bien calée ? Répondra-t-elle aux défis de demain ? La crainte de voir s'appliquer une PAC qui porterait en elle des modalités contrecarrant une dynamique productive est-elle fondée ? Sans oublier que cette PAC, est nécessairement limitée dans la durée, peut-être dépassée, puisqu'il faudra préparer la réforme suivante, 2027 se profilant déjà à l'horizon.

Terminons par le registre international. Sans revenir sur la guerre, indiquons que les relations de l'UE avec les Etats-Unis ne sont pas, loin s'en faut, des plus apaisées. L'ambition de l'Inflation Reduction Act de Joe Biden, a suscité bien des craintes de ce côté-ci de l'Atlantique, dont Emmanuel Macron, avec sa visite à Washington, s'est fait le porte-parole. Voilà de nouveau une source de crispation commerciale entre les deux « partenaires ». L'UE doit-elle se doter d'un plan - un de plus - visant à convaincre les « citoyens » européens d'acheter européen (Buy European Act), doit-elle taxer davantage les biens américains par un alourdissement des droits de douane, porter l'affaire devant une OMC à bout de souffle... ? Quelle que soit la voie choisie, elle sera à la source d'une guerre commerciale qui, qu'on le déplore ou que l'on s'en réjouisse, structure les relations commerciales entre Bruxelles et Washington depuis fort longtemps.

La carte des vœux pour 2023 est donc bien remplie, si elle ambitionne de souhaiter le meilleur à bon nombre d'acteurs pour trouver des issues appropriées aux différentes crises et impasses, dont ce qui précède ne constitue qu'un petit échantillon. On ignore toutefois qui serait en mesure de signer une telle carte, avec qui, avec quelle intention, quel sous-entendu ? L'empilement des crises, ou plutôt, des incertitudes radicales dont elles sont porteuses, ne facilite pas la tâche des décideurs, privés ou publics, ni de ceux qui essaient, tant bien que mal, de les éclairer.

Contact : **Thierry Pouch**  
[thierry.pouch@apca.chambagri.fr](mailto:thierry.pouch@apca.chambagri.fr)

## DE LA COULEUR AU PRIX... TOUS LES VOYANTS SONT À L'OR POUR LA PAILLE !

Depuis plusieurs années, nombreuses sont les alertes envoyées par les éleveurs, conseillers et comptables, quant au poids des achats de paille dans les charges des élevages, principalement par la hausse du prix de la paille. Les équipes INOSYS Réseaux d'élevage se sont penchées sur la question et proposent nombre de références et d'analyses sur la question au travers d'une étude dédiée. Deux approches ont principalement été travaillées. L'analyse « macro » du marché de la paille, qui a pour objectif de quantifier le gisement national et ses principaux usages, constitue la première approche. La seconde, dite « micro », a consisté à analyser les données collectées dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage entre les campagnes 2001 et 2020 sur les exploitations détenant des ruminants, pour qualifier la dépendance et le poids économique des achats de paille au sein de ces élevages.

La paille est un coproduit historiquement convoité, notamment par les éleveurs, mais sa disponibilité tend à se réduire. Au développement de l'enfouissement en zones céréalières s'ajoutent de nouveaux usages, encore qualifiés « d'anecdotiques », mais qui pourraient s'affirmer dans les prochaines années, comme l'usage de la paille pour combustion ou méthanisation, ou encore comme matériau biosourcé facilement mobilisable pour la construction durable.

Le gisement de paille récoltable à l'échelle nationale s'établit entre 25 et 35 millions de tonnes. Celui-ci est approché par une méthodologie reposant sur les surfaces et rendements en principales céréales et des coefficients « Paille récoltable/Grain », puisqu'aucune statistique publique n'est disponible sur la production de paille. Si ce gisement, à l'image des surfaces en céréales est relativement stable en France sur la période, celui-ci a connu un décrochage en 2020 par la baisse des surfaces en céréales (7,08 millions d'ha) et des rendements en grain (61,2qx/ha) sur la campagne. Entre 2000 et 2020 les surfaces en céréales s'établissent entre 7 et 8 millions d'ha. Cette situation particulière en 2020 explique la montée en puissance des signaux d'alerte quant aux difficultés d'approvisionnement en paille des éleveurs.

En effet, l'élevage reste le premier consommateur de paille en France (tous usages confondus) malgré la baisse du nombre d'UGB à échelle nationale. En 2015, l'élevage (hors volailles et équins) en consommait 18 millions de tonnes, 17 millions en 2020, en tenant compte de la baisse du nombre d'UGB. Ce sont les élevages bovins qui consomment la majeure partie de la paille destinée à l'élevage avec 16 millions de tonnes consommées en 2020. L'enfouissement (restitution directe au champ) est estimé entre 4 et 6 millions de tonnes selon les campagnes. Le gisement national amputé des usages pour l'enfouissement et l'élevage nous indique la part de paille disponible aux autres usages, à savoir entre 4 et 10 millions de tonnes selon les campagnes.

Les élevages observés au sein d'INOSYS Réseaux d'élevage suivent les tendances nationales, bien connues de tous. Leurs surfaces agricoles utiles et les cheptels grossissent significativement entre 2000 et 2020, respectivement de 27 ha et de 23 UGB par exploitation. Les consommations de paille/UGB sont stables sur la période étudiée et s'établissent autour de 0,95 t de paille/UGB, mais l'agrandissement des cheptels induit une hausse de 32% de consommation de paille à échelle de l'exploitation.

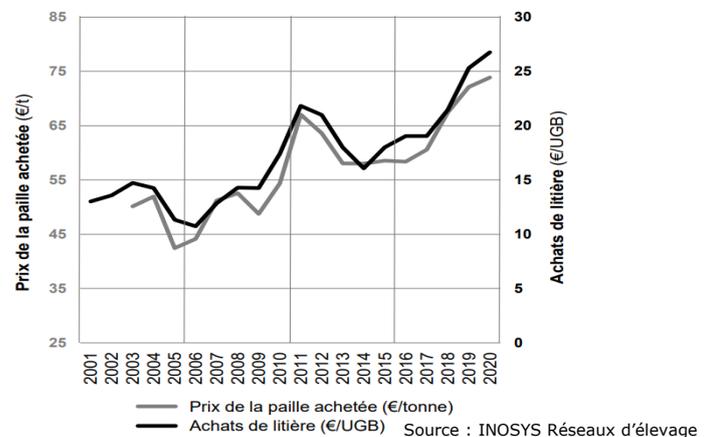
Ce sont les élevages de bovins allaitants qui utilisent le plus de paille/UGB. Cela met en avant la relation étroite entre bâtiment et niveaux de consommation en paille. Les mises aux normes ayant eu lieu en cours de période ont amené les élevages allaitants à miser sur l'aire paillée intégrale, à la différence des élevages laitiers qui ont misé sur les logettes. Au-delà du logement, les surfaces en céréales de l'exploitation, le type de système (spécialisé herbivore ou polyculteur-éleveur) et la zone d'élevage (plaine et montagne) expliquent les écarts observés. Ainsi, un système en zone de montagne consomme 0,6t de paille/UGB en moyenne contre 1,4t/UGB en zone de cultures.

Sur la période, les niveaux moyens d'autonomie en paille des élevages se sont dégradés, passant de 55% à 50%. Cela rend les

élevages, pour la majeure partie d'entre eux particulièrement dépendants aux achats externes de paille et donc sensibles à l'évolution du prix du coproduit.

La paille, toutes modalités d'achats confondues (en andains, pressée, livrée, échanges paille-fumier...) a vu son prix à la tonne augmenter de 34% entre 2000 et 2020 (Figure 1). Le prix à la tonne, en euros courants, est passé de 49€ en 2000 à 65€ en 2020. Sur la seule période 2016-2020, les prix de la ressource ont connu une hausse de près de 30%, en 2020 en moyenne la tonne de paille s'établissait à 74€ (60 € en plaine, 91 € en montagne).

**Graphique 1 : Evolution des prix de la paille achetée (€/t) et du coût des achats de litière (€/UGB) sur la période étudiée**



La paille est donc devenue une ressource de plus en plus onéreuse, cependant celle-ci ne représente pas significativement un poids plus important qu'auparavant dans le panier de charges de la majeure partie des élevages. La hausse de l'ensemble des autres postes de charges explique cette stabilité. Les achats de paille représentent en moyenne 1,8% du poste de charges d'un élevage. Seuls les élevages allaitants ont connu une hausse significative du poids de ce poste dans leur panier de charges, passant de 2,4% sur la période 2001-2005 à 3,5% en période 2016-2021.

Les différentes observations et analyses menées au travers de cette étude pointent, à nouveau, les difficultés qu'engendre la dépendance à des ressources externes de l'exploitation pour les élevages qui dépendent de celle-ci et dont les marges d'adaptation à court-moyen termes sont faibles. Cela doit permettre de prendre du recul sur les politiques d'accompagnement à l'investissement et de mise aux normes des élevages pour limiter au maximum la dépendance à des ressources externes. La baisse nationale des UGB n'a pas eu d'effets significatifs sur la disponibilité nationale de la ressource puisqu'en parallèle surfaces et rendements en céréales ont diminué en 2020. Cette étude n'a pu quantifier les difficultés transfrontalières connues en régions Hauts-de-France ou Grand-Est, par exemple avec des flux de paille important, mobilisés par les pays voisins, réduisant ainsi la disponibilité locale et aggravant la situation décrite.

Si la paille est qualifiée de « coproduit », on observe ici sa place de choix et la convoitise dont elle fait l'objet, celle-ci incarne fondamentalement les synergies entre activités de cultures et d'élevage et tant les complémentarités ou concurrences qu'il peut y avoir entre ces deux activités agricoles.

A l'avenir, et face au développement des nouveaux usages, la paille risque de devenir un coproduit à valeur ajoutée non négligeable pour les systèmes céréaliers. Cependant, ceux-ci risquent d'en réduire la disponibilité en la restituant directement à la parcelle afin de maintenir les taux de matière organique des sols, mais aussi face au contexte durable de hausse du prix des intrants phosphatés et potassiques. Enfin, le recul des élevages en zone de polyculture-élevage risque « d'amoinrir » les synergies historiques, dite de « solidarité », entre éleveurs et céréaliers, cela pourrait accélérer une dynamique de recours aux alternatives à la paille, encore relativement marginale aujourd'hui.

**Contact : Olivier Dupire**—INOSYS Réseaux d'élevage  
[olivier.dupire@apca.chambagri.fr](mailto:olivier.dupire@apca.chambagri.fr)

Que se passe-t-il dans les rayons des grandes surfaces ? Depuis 2021, les Français se détournent des produits issus de l'agriculture biologique, alors que les ventes connaissent une croissance à deux chiffres de leur chiffre d'affaires depuis 2014. A contre-courant de l'essor rencontré pendant la crise sanitaire de 2020, où les Français avaient plébiscité la bio. Alors, s'agit-il d'une simple mauvaise passe conjoncturelle, ou bien de difficultés structurelles ? Le secteur bio doit-il faire le dos rond en attendant des jours meilleurs, ou des actions sont-elles nécessaires.

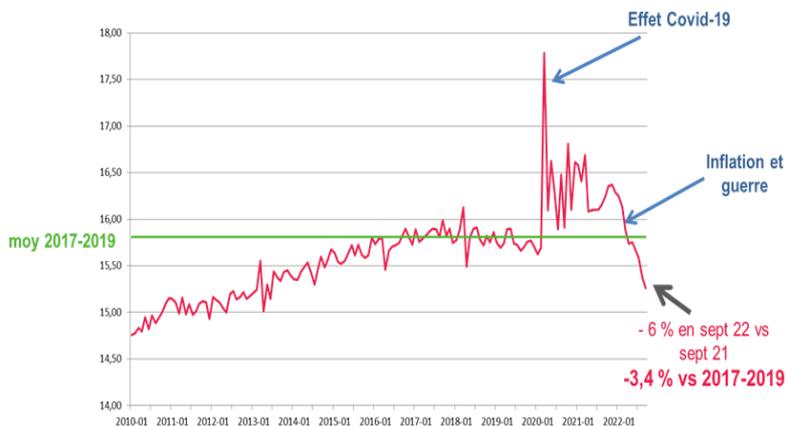
**Baisse des ventes plus forte que sur le conventionnel**

Selon les dernières données de l'Insee parues le 15 décembre, l'inflation sur les produits alimentaires a atteint en novembre 2022 près de + 12,1 % sur un an en France, et jusqu'à + 12,7 % sur les produits frais. Ce qui en fait le deuxième poste responsable de la hausse des prix à la consommation, derrière l'énergie (l'inflation sur ce poste s'élevant à + 18,4 %). La hausse des prix énergétiques a par ailleurs occasionné une perte de pouvoir d'achat de 720 euros en moyenne entre janvier 2021 et juin 2022<sup>1</sup>, avec des écarts importants selon que l'on habite en zone urbaine ou rurale (jusqu'à 910 euros de perte pour ces derniers), ou selon le niveau de revenu (-1,6 % de revenu pour les 30 % les plus modestes, et -1,2 % pour les 30 % les plus aisés).

Par conséquent, on observe des arbitrages des Français sur leurs dépenses, et l'alimentaire en fait les frais. Ainsi, la consommation des ménages en produits alimentaires est en baisse depuis novembre 2021. Cette évolution n'est pas seulement le résultat d'un retour à la normale de la consommation à domicile face à la réouverture de la restauration hors foyer. En effet, la baisse est telle que le niveau de consommation alimentaire des Français est passé, depuis le mois de mai, sous le niveau moyen de la période 2017-2019, avant la crise sanitaire donc (graphique 1). Ce phénomène est d'autant plus impressionnant qu'il survient alors que les prix augmentent, révélant donc un potentiel retrait des achats en volume.

**Graphique 1 : La consommation des ménages en produits alimentaires (hors tabac) à domicile**

En milliards d'euros aux prix de l'année précédente chaînés, source INSEE



On l'observe dans le suivi du panéliste IRI, qui relève des baisses d'achats de produits en volume (voir tableau). Sur l'ensemble des produits frais en libre-service, les volumes reculent de -2,3 % en cumul annuel mobile en novembre par rapport à l'an passé.

Malheureusement pour la bio, le revers qu'elle subit est encore plus fort que pour les produits en conventionnel. Comme l'indique IRI dans sa dernière note mensuelle, ce ne sont pas les produits les plus inflationnistes qui reculent le plus en volumes achetés, mais ceux dont le prix à l'unité est le plus élevé<sup>2</sup>. Le moteur de la croissance du chiffre d'affaires des ventes n'est plus la montée en gamme mais uniquement l'inflation.

**Evolution des ventes sur les neuf premiers mois de 2022 par rapport à 2021 en hypermarchés, supermarchés, hard discount et drive**

Source IRI, Agence Bio (2022), Note de conjoncture et d'actualités sur le secteur biologique, décembre 2022.

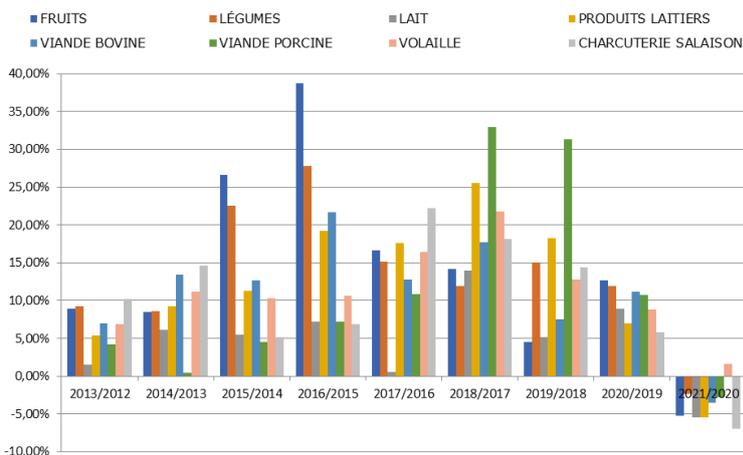
	conventionnel		bio	
	En volume	En valeur	En volume	En valeur
Lait conditionné	- 3,9 %	+1,1 %	-8,4 %	-4,3 %
Œufs	- 0,9 %	+5,9 %	-5,5 %	-1,2 %
Vins tranquilles	-7,2 %	+4,5 %	-9,7 %	-8,3 %

**Essoufflement de l'attractivité du bio**

Les ventes de produits bio ont connu un vrai décrochage dès 2021, avec une baisse du chiffre d'affaires en grandes surfaces généralistes et en distribution spécialisée bio, alors qu'il a continué à croître chez les artisans-commerçants et en vente directe. Au-delà des raisons évoquées plus hauts, on peut également relever le recul de l'offre en produits bio dans les rayons depuis fin 2021. Mais il est important de relever que le rythme de croissance des ventes bio rencontre un ralentissement depuis 2019. La phase de pic de progression des ventes en valeur, qu'on peut situer entre les années 2016 et 2018 selon les catégories de produits, semblait dépassée (graphique 2).

**Graphique 2 : Evolution annuelle des ventes de produits bio, tous circuits confondus**

Source : Agence Bio



Kantar s'est penché sur d'autres explications pouvant expliquer que les consommateurs se détournent de la bio. Hormis le prix, qui reste le premier frein à l'achat, y a-t-il un problème d'image de la bio auprès des Français ? Dans une enquête conduite en 2020, Kantar a ainsi relevé un ternissement des motivations d'achat des produits alimentaires bio. Les répondants étaient moins nombreux à indiquer acheter bio pour le respect de l'environnement, pour une garantie d'absence de pesticides, d'OGM, ou pour des raisons de santé. Dans un autre sondage conduit en juin 2022, les intentions d'achats de produits bio reculaient de 10 points par rapport à 2020. Parmi les motifs invoqués par les sondés, le fait qu'ils pouvaient trouver des produits de qualité non bio était en nette progression. On voit donc que dans les multiples enjeux auxquels la bio est confrontée, il y a celui de clarifier ce que le label certifie pour les consommateurs, et ce qui justifie le surcoût à payer. Aujourd'hui, les produits « locaux » (sans qu'il n'en existe de définition claire) ou équitables font partie des offres concurrençant le bio, en ce qu'ils sont parfois moins chers et répondent aux attentes des consommateurs en matière d'éthique, de confiance et de soutien à l'économie.

<sup>1</sup>Insee (2022), « Entre janvier 2021 et juin 2022, la hausse des prix de l'énergie a entraîné une perte de pouvoir d'achat, malgré la mise en œuvre des mesures exceptionnelles », Insee Analyses n° 78  
<sup>2</sup>IRI (2022), IRI Vision Le Mensuel, novembre 2022.

La production mondiale de grains est, on le sait, largement dominée par la culture du maïs. Sur les quelque 2,2 milliards de tonnes de grains récoltés en 2022, le maïs pèse pour 54%. Parmi les principaux producteurs mondiaux, les Etats-Unis détiennent un leadership historique et incontesté. Viennent ensuite, mais très loin des Etats-Unis, l'Ukraine, l'Argentine, et l'Union européenne, qui affiche au compteur 54 millions de tonnes en 2022. Autre caractéristique des Etats-Unis, ils sont les premiers exportateurs mondiaux, avec 55 millions de tonnes acheminées sur les marchés en 2022.

Ce bref rappel des principaux points de repères sur la production mondiale de maïs étant fait, il s'agit ici de revenir sur le bilan de l'année 2022. En dépit du maintien de la production de maïs dans le monde, il reste que deux zones ont connu un décrochage sérieux de leur production et de leurs exportations. L'Ukraine bien sûr, qui passe, du fait de la guerre, de 42 à 30 millions de tonnes sur un an, et voit ses exportations reculer de près de 28 %. L'évolution de la production de l'UE à 27 se distingue par un effondrement. Le total des récoltes de maïs est ainsi tombé à 54 millions de tonnes en 2022, contre 71 un an auparavant (source CIC). Bien que l'UE ne soit pas un grand exportateur de maïs, elle voit ses ventes se contracter de 49%. Ces deux résultats vont conduire l'UE à importer cette année environ 20 millions de tonnes de maïs, soit à peu près l'équivalent du volume que devrait acquérir la Chine. On peut s'attendre à une concurrence accrue sur le marché mondial du maïs, entre ses deux demandeurs. Sauf à considérer que la diminution des troupeaux de bovins, laitiers notamment, européens et singulièrement français, ne freinent l'ardeur importatrice de l'UE. Comme la Chine reste un gros importateur de maïs, et qu'elle détient des stocks élevés, les tensions sur les marchés sont appelées à demeurer vives.

Tous les principaux pays producteurs de maïs de l'UE ont été touchés par ce recul des récoltes en 2022, à l'exception de la Pologne (+21%). Ce qui explique que l'Italie et l'Espagne se soient portées acquéreuses de maïs en provenance d'Ukraine, à la faveur du corridor céréalière instauré en juillet et reconduit pour quatre mois en novembre.

Quant à la France, toujours au sommet de la hiérarchie des producteurs, elle enregistre une baisse significative, faisant de la récolte 2022 la plus mauvaise depuis 1990. La production nationale de maïs grain chute de - 29 %, avec 11,4 millions de tonnes. Le repli est également observable sur le maïs fourrage (- 20 %). En maïs grain, le rendement a été affecté, puisqu'il se fixe en 2022 à 79 quintaux/ha, soit 25 de moins qu'en 2021. Et la baisse de rendement s'est répandue sur l'ensemble de l'Hexagone, et a été lourde en Nouvelle-Aquitaine, région où les surfaces sont les plus élevées (source Agreste).

Une fois de plus, il conviendra de tirer les enseignements d'une année de sécheresse. Pas seulement, comme on vient de le faire, pour établir un bilan annuel, mais pour se projeter dans un futur, même proche. Car les chocs climatiques se multiplient, sont beaucoup plus rapprochés dans le temps, et conditionnent désormais les profils des cultures et des récoltes. Combinés à des risques géopolitiques, la crise climatique interpelle. Car c'est l'approvisionnement en aliments du bétail qui surgit de ces difficultés récurrentes, et qui, nécessairement, posera des contraintes aux éleveurs utilisateurs de maïs. On s'acheminera alors vers un alourdissement des coûts de l'aliment, en particulier pour les élevages porcins et de volaille. Un constat à resituer dans une UE peu autonome en matières riches en protéines. En France, l'autonomie protéique est plus solide, avec 75 %. Sans oublier que, face à des résultats aussi préoccupants, la question du partage alimentaire animale/alimentation humaine, et celle relative à l'usage énergétique du maïs, ne manqueront pas de resurgir et de s'affirmer.

Sans mauvais jeu de mot, le maïs fait donc grise mine en cette année 2022, et rit jaune.

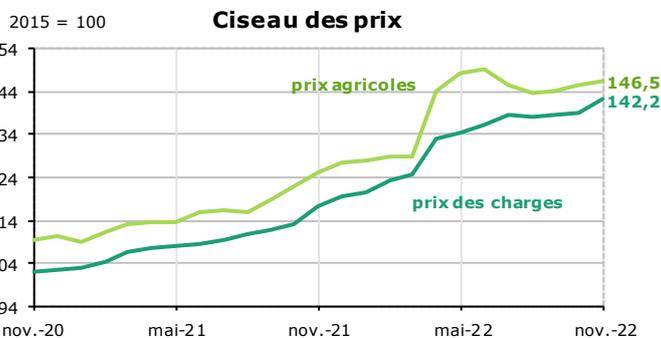
Contact : Thierry Pouch

## Nos articles sur le même thème

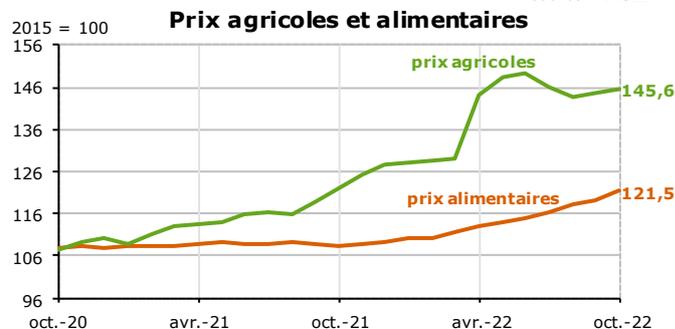
- Analyses et Perspectives n°2212, décembre 2022, « Quand la guerre en Ukraine rebat les cartes de la stratégie environnementale et commerciale de l'UE et plus encore Guerre - inflation - dollar : quand l'économie mondiale danse sur un volcan »

- Lettre Economique n°431, novembre 2022, « La guerre et ses croisements »

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)

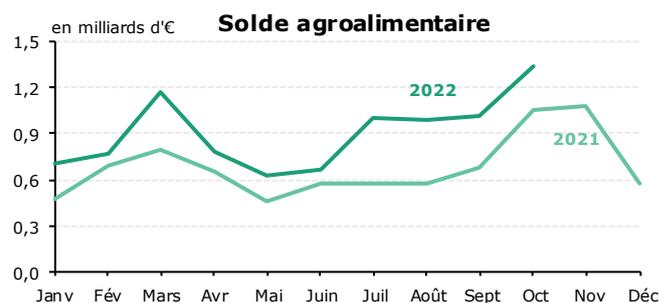


APCA - Etudes économiques source : INSEE

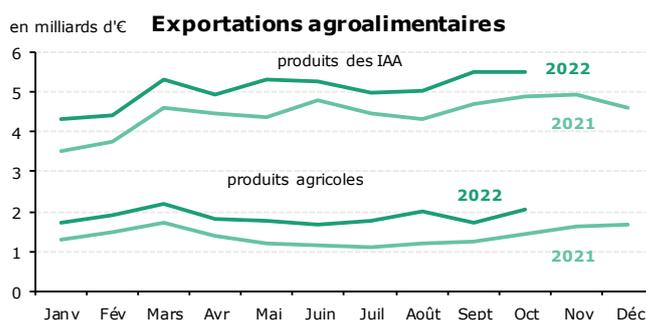


APCA - Etudes économiques source : INSEE

%(Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
<b>prix alimentaires</b>	0,5%	12,1%	12,6%
<b>prix agricoles</b>	0,5%	16,8%	33,9%
<b>prix des charges</b>	2,1%	21,0%	39,3%
<b>inflation</b>	0,3%	6,2%	9,1%



APCA - Etudes économiques source : Douanes



APCA - Etudes économiques source : Douanes

### Solde du commerce extérieur agroalimentaire

Source : Douanes/SSP

En milliards d'€	en octobre	Cumul 10 mois
2022	1,336	9,072
2021	1,051	6,522

## Chambres d'agriculture France

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION